Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260219-03_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 19 février 2026

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René BOUAN, Maire.

Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.

Excusés : AUBIN William, RAULT Philippe (procuration à Sylvaine PLESTAN) et ROBISSOUT Josiane (procuration à Chantal BOUAN).

Secrétaire de séance : PORCHER Aurélie

2026.03– Budget Commune 2026 – Encaissement des dons à l'attention du CCAS

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2025, le conseil municipal doit autoriser l'encaissement sur le budget communal 2026 des dons effectués à l'attention du CCAS en 2025, pour un montant total de 50 euros.
Compte d'imputation 756 (libéralités reçues).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise l'encaissement des dons reçus (50 €) sur le budget Commune.**

Pour extrait conforme,
Le 19 février 2026
Le Maire,
René BOUAN

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)